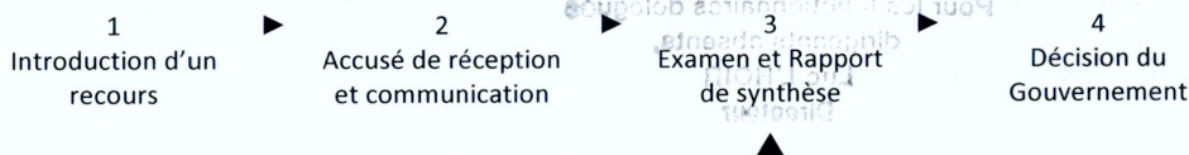


**Monsieur François DESQUESNES, Ministre du  
Territoire**  
Rue d'Harscamp 22  
5000 NAMUR

Nos références : **10022148/MTH.apa** (à rappeler dans toute correspondance)



**Objet :** Recours sur une décision relative à une demande de permis d'environnement et unique, une révision des conditions particulières ou une sûreté imposée  
**Envoi du RS au Ministre**

**Résumé du recours :**

**Projet :** - construire et exploiter un parc de 11 éoliennes d'une puissance totale maximale de 68,42 MW et une sous-station électrique, aménager des chemins d'accès et des aires de montage et poser des câbles électriques sur le territoire des Communes de Thuin et Ham-sur-Heure-Nalinnes dont le n° de dossier de recours est **10022148** et le numéro de dossier de première instance est **10018725**.

**Établissement :** - Parc éolien de Florinchamps - Thuin - 11 éoliennes  
CHEMIN DE HAM-SUR-HEURE à 6536 THUIN (Thuillies)

**Exploitant(s) :** - LUMINUS SA  
Boulevard du Roi Albert II 7 à 1210 ST-JOSSE-TEN-NOODE

**Décision querellée :** - Octroi le 27/10/2025 du permis unique.

Monsieur le Ministre,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous transmettre ce jour notre rapport de synthèse relatif au recours exercé contre l'octroi le 27/10/2025 du permis unique, résumé ci-dessus.

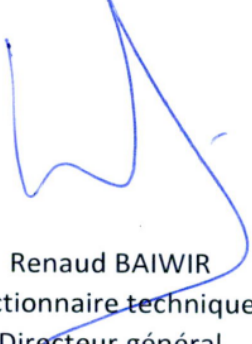
En vertu des dispositions de l'article 95, § 7, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, vous devez envoyer votre décision dans les 30 jours qui suivent la réception du rapport de synthèse si celui-ci a été envoyé avant le délai spécifié à l'article 95, § 3, alinéa 2, du décret.

Les pièces du **recours** sont consultables dans l'application TWICE - <https://twice.spw.wallonie.be> - en effectuant une recherche sur le dossier n : **10022148** de la direction **Recours**. Les documents du **dossier querellé** sont consultables à la même adresse en effectuant une recherche sur le dossier n : **10018725** pour la **DPA Charleroi**.

Recevez, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Pour les fonctionnaires délégués  
dirigeants absents,  
**Luc L'HOIR**  
Directeur

Sébastien PRADELLA  
Fonctionnaire délégué –  
Directeur général

  
Renaud BAIWIR  
Fonctionnaire technique –  
Directeur général



#### CONTACT

##### Permis d'environnement

Département des Permis et  
Autorisations

Recours  
Avenue Prince de Liège 15  
5100 NAMUR (Jambes)

##### Permis d'urbanisme

Département de l'Aménagement  
du Territoire et de l'Urbanisme

Direction juridique, des Recours et  
du Contentieux  
Rue des Brigades d'Irlande 1  
5100 NAMUR (Jambes)

#### VOS GESTIONNAIRES

##### Permis d'environnement

Contact technique :

Mélissa THIRION  
[melissa.thirion@spw.wallonie.be](mailto:melissa.thirion@spw.wallonie.be)

Contact administratif :

Alexandra PARMENTIER  
[alexandra.parmentier@spw.wallonie.be](mailto:alexandra.parmentier@spw.wallonie.be)  
+32 (0)81 33 61 25

#### VOTRE DEMANDE

##### RÉFÉRENCES

Permis d'environnement :  
10022148

Commune : PU-01/2025

#### VOS ANNEXES

- Rapport de synthèse et projet d'Arrêté Ministériel

#### CADRE LÉGAL

- Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service : [www.le-mediateur.be](http://www.le-mediateur.be).

**Maître Nathalie Fortemps**  
Boulevard Brand Whitlock 114 bte  
12  
1200 WOLUWE-ST-LAMBERT

Nos références : **10022148/MTH.apa** (à rappeler dans toute correspondance)



### RECOMMANDÉ

**Objet :** Recours sur une décision relative à une demande de permis d'environnement et unique, une révision des conditions particulières ou une sûreté imposée

**Notification au requérant de l'envoi du RS au Ministre**

#### Résumé du recours :

**Projet :** - construire et exploiter un parc de 11 éoliennes d'une puissance totale maximale de 68,42 MW et une sous-station électrique, aménager des chemins d'accès et des aires de montage et poser des câbles électriques sur le territoire des Communes de Thuin et Ham-sur-Heure-Nalinnes dont le n° de dossier est **10018725**.

**Établissement :** - Parc éolien de Florinchamps - Thuin - 11 éoliennes  
CHEMIN DE HAM-SUR-HEURE à 6536 THUIN (Thuillies)

**Exploitant(s) :** - LUMINUS SA  
Boulevard du Roi Albert II 7 à 1210 ST-JOSSE-TEN-NOODE

**Décision querellée :** - Octroi le 27/10/2025 du permis unique.

www.wallonie.be  
N° vert : 1718 (informations générales)

Maître,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons transmis ce jour, par courrier séparé adressé au Gouvernement, représenté par Monsieur François Desquesnes, Ministre wallon du Territoire, notre rapport de synthèse faisant suite à l'instruction des recours exercés contre la décision mieux reprise en objet.

En vertu des dispositions de l'article 95, § 7, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, Monsieur le Ministre doit envoyer sa décision dans les 30 jours qui suivent la réception du rapport de synthèse si celui-ci a été envoyé avant le délai spécifié à l'article 95, § 3, alinéa 2, du décret.

Recevez, Maître, nos salutations distinguées.

**Pour les fonctionnaires délégués  
dirigeants absents,**

**Luc L'HOIR  
Directeur**

**Sébastien PRADELLA  
Fonctionnaire délégué –  
Directeur général**

**Renaud BAIWIR  
Fonctionnaire technique –  
Directeur général**



**CONTACT**

**Permis d'environnement**

Département des Permis et  
Autorisations

Recours  
Avenue Prince de Liège 15  
5100 NAMUR (Jambes)

**Permis d'urbanisme**

Département de l'Aménagement  
du Territoire et de l'Urbanisme

Direction juridique, des Recours et  
du Contentieux  
Rue des Brigades d'Irlande 1  
5100 NAMUR (Jambes)

**VOS GESTIONNAIRES**

**Permis d'environnement**

Contact technique :

Mélissa THIRION  
[melissa.thirion@spw.wallonie.be](mailto:melissa.thirion@spw.wallonie.be)

Contact administratif :

Alexandra PARMENTIER  
[alexandra.parmontier@spw.wallonie.be](mailto:alexandra.parmontier@spw.wallonie.be)  
+32 (0)81 33 61 25

**VOTRE DEMANDE**

**RÉFÉRENCES**

**Permis d'environnement :**  
10022148

**Commune :** PU-01/2025

**VOS ANNEXES**

- Néant

**CADRE LÉGAL**

- Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

[www.wallonie.be](http://www.wallonie.be)  
N° vert : 1718 (informations générales)

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service : [www.le-mediateur.be](http://www.le-mediateur.be).

**LUMINUS**

Boulevard du Roi Albert II 7

1210 ST-JOSSE-TEN-NOODE

Nos références : **10022148/MTH.apa** (à rappeler dans toute correspondance)



**RECOMMANDÉ**

**Objet :** Recours sur une décision relative à une demande de permis d'environnement et unique, une révision des conditions particulières ou une sûreté imposée

**Notification à l'exploitant de l'envoi du RS au Ministre**

**Résumé du recours :**

**Projet :** - construire et exploiter un parc de 11 éoliennes d'une puissance totale maximale de 68,42 MW et une sous-station électrique, aménager des chemins d'accès et des aires de montage et poser des câbles électriques sur le territoire des Communes de Thuin et Ham-sur-Heure-Nalinnes dont le n° de dossier est **10018725**.

**Établissement :** - Parc éolien de Florinchamps - Thuin - 11 éoliennes  
CHEMIN DE HAM-SUR-HEURE à 6536 THUIN (Thuillies)

**Exploitant(s) :** - LUMINUS SA  
Boulevard du Roi Albert II 7 à 1210 ST-JOSSE-TEN-NOODE

**Décision querellée :** - Octroi le 27/10/2025 du permis unique.

www.wallonie.be  
N° vert : 1718 (informations générales)

Madame, Monsieur,


Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons transmis ce jour, par courrier séparé adressé au Gouvernement, représenté par Monsieur François Desquesnes, Ministre wallon du Territoire, notre rapport de synthèse faisant suite à l'instruction des recours exercés contre la décision mieux reprise en objet.

En vertu des dispositions de l'article 95, § 7, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, Monsieur le Ministre doit envoyer sa décision dans les 30 jours qui suivent la réception du rapport de synthèse si celui-ci a été envoyé avant le délai spécifié à l'article 95, § 3, alinéa 2, du décret.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Pour les fonctionnaires délégués  
dirigeants absents,  
Luc L'HOIR  
Directeur**

Sébastien PRADELLA  
Fonctionnaire délégué –  
Directeur général



Renaud BAIWIR  
Fonctionnaire technique –  
Directeur général



#### CONTACT

##### Permis d'environnement

Département des Permis et  
Autorisations

Recours  
Avenue Prince de Liège 15  
5100 NAMUR (Jambes)

##### Permis d'urbanisme

Département de l'Aménagement  
du Territoire et de l'Urbanisme

Direction juridique, des Recours et  
du Contentieux  
Rue des Brigades d'Irlande 1  
5100 NAMUR (Jambes)

#### VOS GESTIONNAIRES

##### Permis d'environnement

Contact technique :

Mélissa THIRION  
[melissa.thirion@spw.wallonie.be](mailto:melissa.thirion@spw.wallonie.be)

Contact administratif :

Alexandra PARMENTIER  
[alexandra.parmentier@spw.wallonie.be](mailto:alexandra.parmentier@spw.wallonie.be)  
+32 (0)81 33 61 25

#### VOTRE DEMANDE

##### RÉFÉRENCES

**Permis d'environnement :**  
10022148

**Commune :** PU-01/2025

#### VOS ANNEXES

- Néant

#### CADRE LÉGAL

- Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service : [www.le-mediateur.be](http://www.le-mediateur.be).

#### Références

N° de dossier **Environnement** : 10022148/MTH.ap

N° d'établissement **Environnement** : 10070968

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement  
Rapport de synthèse comportant un projet de décision relatif à  
l'instruction d'un recours exercé à l'encontre d'un permis unique

Article 95 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

#### Résumé du recours

#### Projet

Demande visant à obtenir un permis unique pour construire et exploiter un parc de 11 éoliennes d'une puissance totale maximale de 68,42 MW et une sous-station électrique, aménager des chemins d'accès et des aires de montage et poser des câbles électriques sur le territoire des Communes de Thuin et Ham-sur-Heure-Nalinnes situé CHEMIN DE HAM-SUR-HEURE à 6536 THUIN (Thuillies).

#### Demandeur(s) / Exploitant(s)

- LUMINUS - Boulevard du Roi Albert II 7 à 1210 ST-JOSSE-TEN-NOODE

#### Décision querellée

Octroi le 27/10/2025 du permis unique

#### Requérant(s)

- Monsieur Jean Delacroix et consorts -Chemin de Florenchamp 125 à 6120 HAM-S/HEURE-NALINNES
- Quiétudes des Agaises et consorts - Rue Lieutenant Général Conreur 1 à 6532 THUIN (irrecevable)
- Ville de Thuin - Grand Rue 36 à 6530 THUIN

**Proposition**

Abroger la décision d'octroi → Octroi du permis

1. Lors de l'instruction de la demande de permis unique, les fonctionnaires technique et délégué compétents en première instance ont relevé les éléments suivants :

**Synthèse des avis des instances sollicitées**

Pôle AT du CESEW	favorable
ELIA - Contact Center South	favorable
SPW ARNE - DRCB - Direction du Développement rural - Thuin	favorable
SPW TLPE - DEB - Direction de la Promotion de l'Energie durable	favorable
SPW ARNE - DRCB - DDR - Cellule GISER	favorable sous conditions
DEFENSE - DGMR - Division CIS & Infrastructure	partiellement favorable sous conditions
MOB - SPF Mobilité et transports	favorable sous conditions
SPW ARNE - DEE - DRIGM - Service RAM	favorable sous conditions
SPW ARNE - Direction de Mons du DNF	favorable sous conditions
CCATM de la Ville de Thuin	défavorable
SPW ARNE - DEE - DPP - Cellule bruit	pas de réponse
Pôle Environnement du CESEW	non reçu
SPW TLPE - DATU - DjRC	non reçu
IBPT - Institut belge des services postaux et des télécommunications	non reçu
ORES	non reçu
Province du Hainaut - Hainaut Ingénierie Technique	non reçu
RTBF - EMETTEUR - REY 610	non reçu
SHAPE Base Support Group - LNO - LTC GEENS Dirk	non reçu

**Synthèse des avis préalable des collèges communaux**

Ville de Thuin	défavorable
Commune de Froidchapelle	défavorable
Ville de Beaumont	Pas d'avis
Commune de Cerfontaine	favorable

2. Les fonctionnaires technique et délégué, autorité compétente, ont accordé le permis sollicité en date du 2025-10-27.

3. 3 recours ont été introduits.

- Recours n° **10022234** reçu le **21/11/2025** et introduit par un tiers – **Jean Delacroix** et consorts – représenté par un avocat – **Maître Nathalie Foretemps** –, pour les motifs suivants : « *Incidences paysagères du projet non négligeables, violation du plan de secteur, atteinte de la zone agricole et du milieu biologique. La décision n'a pas tenu compte des avis défavorables du Pôle Environnement, Natagora et du Collège de Thuin. Le projet va attenté au cadre de vie des habitants.* »;
- Recours n° **10022147** reçu le **17/11/2025** et introduit par le collège communal de la Ville de Thuin représenté par un avocat – **Maître Nathalie FORTEMPS** –, pour les motifs suivants : « *Le projet viole le plan de secteur, une dérogation est nécessaire pour 9 des 11 éoliennes et cela ne s'inscrit pas dans le paysage. Le site a une qualité patrimoniale. L'impact sur l'avifaune sera grand ainsi que sur la zone agricole. Le projet aura un impact sur le cadre de vie des habitants.* » ;
- Recours n° **10022183** reçu le **20/11/2025** et introduit par un tiers – **Quiétudes des Agaises** et consorts – représenté par un avocat – **Maître Nathalie Fortemps** –, déclaré irrecevable par manque d'intérêt probant ;

#### 4. Lors de l'instruction en recours les éléments suivants ont été relevés :

Synthèse des avis des instances sollicitées	
AWAP	réputé favorable
SPW ARNE - DNF	favorable sous conditions
Pôle Environnement du CESEW	défavorable
SPW ARNE - DRCB - Direction du Développement rural - Thuin	réputé favorable

#### 5. Analyse de la demande et des recours

Le DNF confirme son avis favorable mais adapte les mesures imposées. Il ressort de l'analyse environnementales que les impacts du projet sont limités.

**6. Sur la base des éléments recueillis lors de l'instruction de cette affaire et repris ci-après, les fonctionnaires technique et délégué compétents sur recours proposent à Monsieur le Ministre de ABROGER la décision querellée et d'ACCORDER le permis sollicité.**

Les pièces du **recours** sont consultables dans l'application TWICE - <https://twice.spw.wallonie.be> - en effectuant une recherche sur le dossier n : **10022148** de la Direction des Permis et Autorisations « Recours ». Les documents du **dossier querellé** sont consultables à la même adresse en effectuant une recherche sur le dossier n : **10018725** pour la DPA Charleroi.

Pour les fonctionnaires délégués  
dirigeants absents,  
**Luc L'HOIR**  
Directeur

**Sébastien PRADELLA**  
Fonctionnaire délégué –  
Directeur général

**Renaud BAIWIR**  
Fonctionnaire technique –  
Directeur général



#### CONTACT

##### Permis d'environnement

Département des Permis et  
Autorisations

Recours  
Avenue Prince de Liège 15  
5100 NAMUR (Jambes)

##### Permis d'urbanisme

Département de l'Aménagement  
du Territoire et de l'Urbanisme

Direction juridique, des Recours et  
du Contentieux  
Rue des Brigades d'Irlande 1  
5100 NAMUR (Jambes)

#### VOS GESTIONNAIRES

##### Permis d'environnement

Contact technique :

Mélissa THIRION  
[melissa.thirion@spw.wallonie.be](mailto:melissa.thirion@spw.wallonie.be)

Contact administratif :

Alexandra PARMENTIER  
[alexandra.parmentier@spw.wallonie.be](mailto:alexandra.parmentier@spw.wallonie.be)  
+32 (0)81 33 61 25

#### VOTRE DEMANDE

##### RÉFÉRENCES

Permis d'environnement :  
10022148

Commune : PU-01/2025

#### VOS ANNEXES

Projet d'Arrêté

#### CADRE LÉGAL

- Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

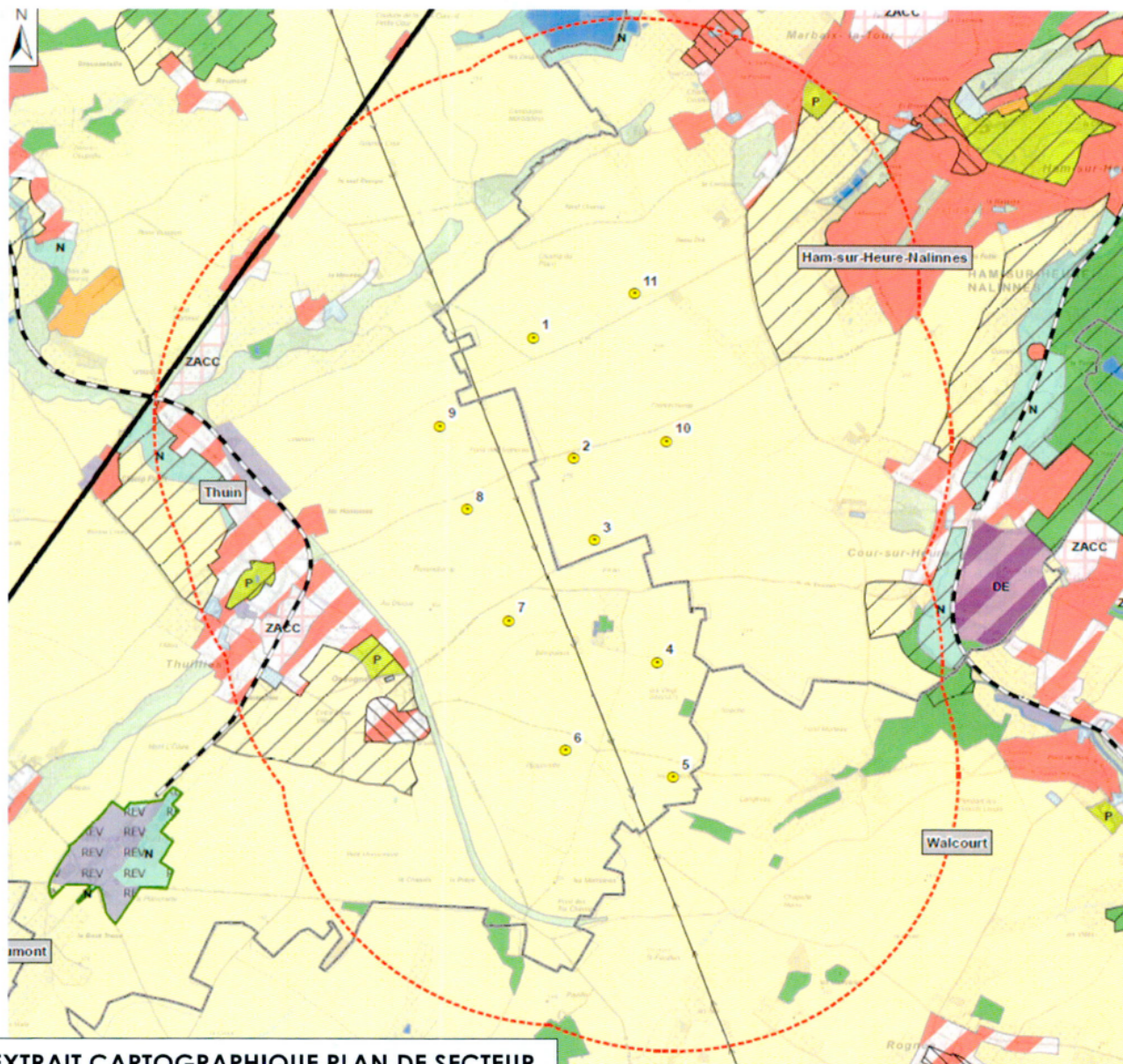
Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service : [www.le-mediateur.be](http://www.le-mediateur.be).

## ANNEXE 1: REPERAGE CARTOGRAPHIQUE

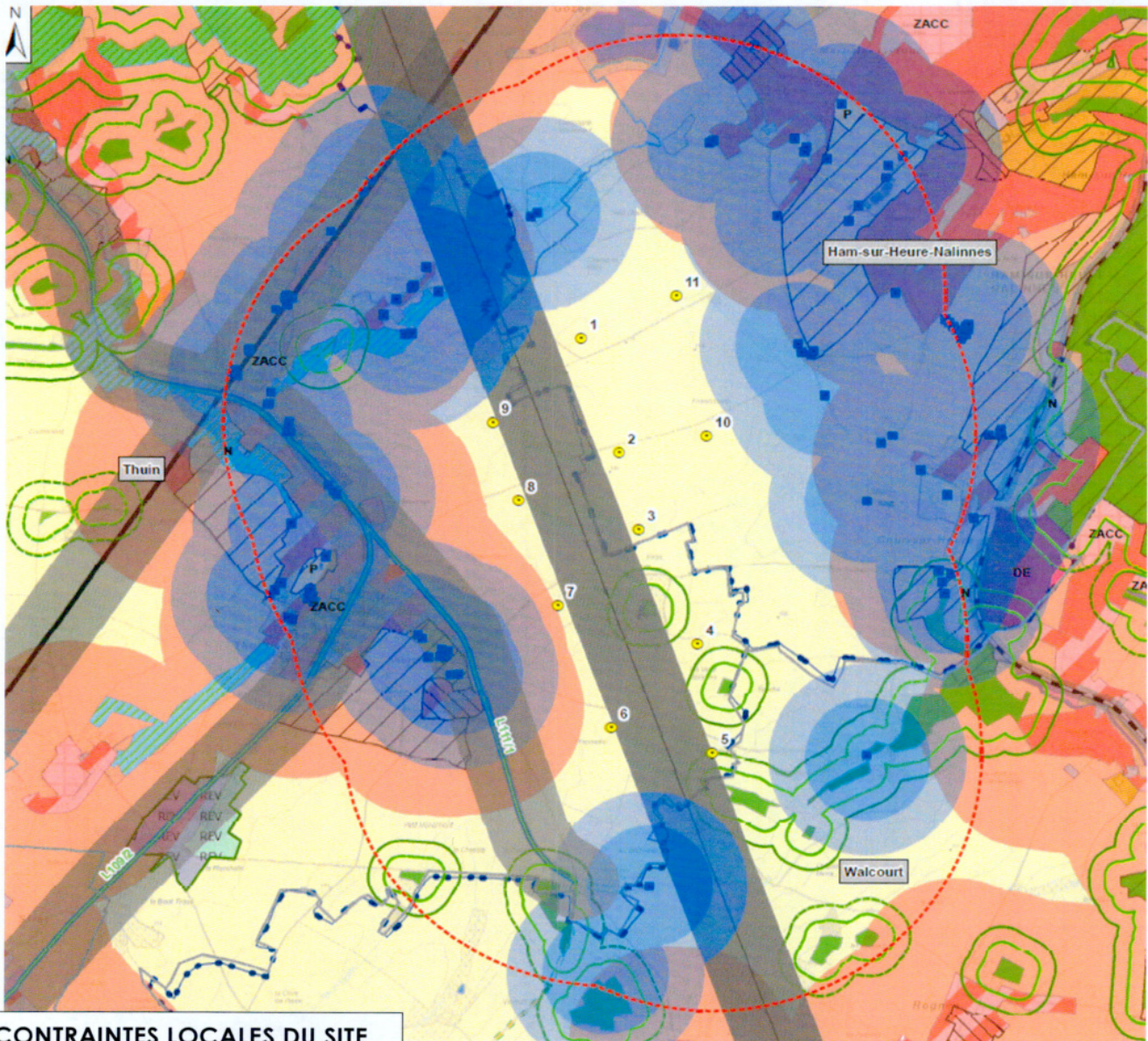
---

L.L'HOIR  
Directeur

---



L.L'HOIR  
Directeur



L.L'HOIR  
Directeur

ANNEXE 1 (DWF)

